

DECRET N° 2003-037 DU 11 FEVRIER 2003

portant approbation des états financiers du Bureau
Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA) pour
l'exercice clos au 31 décembre 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le Décret n° 2001-293 du 08 août 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 93-114 du 25 mai 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA);
- Sur** proposition conjointe du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme et du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 janvier 2003 ;

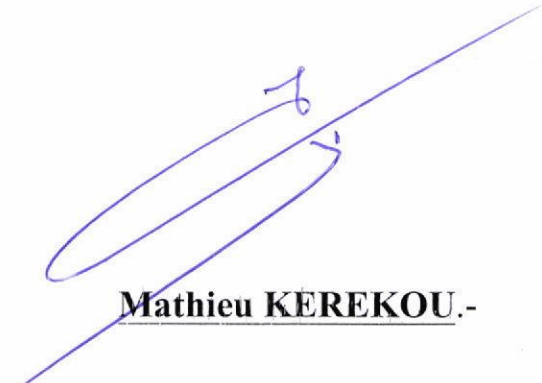
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers du Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA) pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

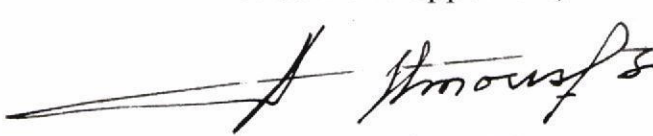
Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 février 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,


Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre de la Culture,
de l'Artisanat et du Tourisme,


Amos ELEGBE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4
MCAT 4 MFE 4 AUTRES MINISTRES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2.